

APPEL A PROJETS MULTI- ACTIVITÉS 2019

Objectifs

- Favoriser la diversification des activités dans les clubs, inciter à la découverte et mise en place de nouvelles activités c'est-à-dire toute activité de la fédération en pratique extérieure, autre que l'escalade en SAE.
- Accompagner les licenciés motivés dans la réalisation d'un projet d'initiation, de découverte et d'implantation d'une activité nouvelle dans leur club.
- Aider les licenciés à s'approprier les modalités d'organisation d'une nouvelle activité, les accompagner dans la formation nécessaire à l'encadrement de cette activité à moyen terme.

Public et actions concernées

- Tous les clubs labellisés, quel que soit le label.
- Tout projet de sorties/stages dans **une activité nouvelle par rapport aux activités proposées dans le club**, volonté de proposer cette activité à moyen et long terme dans le club, par exemple :
Sorties escalade en falaise ou en grandes voies, stages d'initiation à l'alpinisme, au canyonisme, au ski alpinisme, découverte de la raquette à neige...
- L'encadrement de ces sorties/stages sera obligatoirement assuré par 1 ou plusieurs professionnels ou par des encadrants diplômés FFME (initiateur, instructeur...)

Constitution du projet

Aide attribuée : 2000€ maximum par projet sur 2 années

- Objectifs des sorties/stages
- Public concerné : les licenciés d'un ou plusieurs clubs qui souhaitent pratiquer une activité totalement nouvelle dans le club
- Programme année 1 :
 - Minimum 5 journées d'activité
- Joindre le planning des sorties/stages affiché sur le site du club ou proposé aux adhérents
- Budget prévisionnel détaillé des actions
- Programme année 2 :
 - Perspectives de développement ultérieur : formation d'1 ou plusieurs bénévoles, prise en charge des frais pédagogiques d'une formation liée à l'activité pour 1 personne ayant suivi cette activité (passage de passeport, inscription à un stage initiateur...)
 - Inscription de la nouvelle activité dans le programme du club ?
- Engagement à fournir un article avec compte-rendu et photos ou film libres de droits dans le mois qui suit l'évènement chaque année, pour parution sur le site web FFME
<https://www.ffme.fr/uploads/communication/charte-graphique/cdc-article.pdf>
<https://www.ffme.fr/uploads/communication/charte-graphique/cdc-webtv.pdf>

- L'aide fédérale sera versée en 2 temps à l'issu du projet en année 1 (moitié de la somme) après les retours attendus en terme d'articles, photos/vidéos et idem en année 2.

Remarque

- Informer la FFME en cas d'abandon ou arrêt prématuré du projet
- Modification possible du planning des sorties/stages pour cause de météo ou nombre insuffisant de participants
- **Date limite d'envoi des projets : 20 octobre 2019** pour réponse après le CA du 7 décembre 2019
- Contacts : [Antoine PECHER](#) et [Françoise DUCOEUR](#)